

Charte de qualité JardinSuisse-Vaud

Groupement professionnel paysagisme

JardinSuisse Vaud est une association qui a notamment pour buts de sauvegarder et de promouvoir les intérêts communs des entreprises de l'horticulture et de lutter contre la concurrence déloyale. Les activités de paysagisme, floriculture, pépinière et de commerce de détail horticole exigent rigueur, professionnalisme et connaissances profondes dans divers domaines, qui doivent être perpétuellement mises à jour par une formation continue.

La présente charte est adoptée par JardinSuisse Vaud. Elle s'applique aux membres de cette association, qui s'engagent sur l'honneur à la respecter et à la faire respecter par leurs collaborateurs.

Le but de cette charte est de dresser un inventaire des exigences qui doivent être remplies, aux yeux de JardinSuisse Vaud, pour que les travaux confiés soient accomplis avec crédibilité, rigueur et sérieux. Il s'agit en particulier d'apporter aux clients les meilleures garanties et un service de qualité.

Compte tenu de ce qui précède, les membres du Groupement professionnel « Paysagisme » de JardinSuisse Vaud s'engagent à :

1. Réaliser tous travaux selon les règles de l'art et dans le respect des diverses normes en vigueur (en matière de garantie notamment).
2. Œuvrer dans le respect du développement durable : traitements et produits adaptés à l'environnement, matériaux de construction, transports, gestion des déchets, protection des eaux, protection de l'air, protection contre le bruit, etc.
3. Respecter la convention collective de travail.
4. Régler toutes les charges sociales
5. Respecter les normes de santé et de sécurité et la qualité des conditions de travail.
6. Mettre tout en œuvre pour lutter contre le travail au noir.
7. Transmettre le savoir-faire professionnel en formant en particulier des apprentis
8. Tenir à disposition un extrait du Registre du commerce.

